
COMMUNE D'EGLISENEUVE PRES BILLOM (63160)

Tél: 0473684737 - Fax : 0473689206

Mél: mairie.egliseneuve.pb(~wanadoo.fr)

Egliseneuve près Billom, le 22 février

2006 Mr René MONTAGNER
Maire d'Egliseneuve près Billom

Réponse du Maire à la lettre ouverte datée du 10 février 2006

Je suis profondément indigné par certaines calomnies à mon égard et je regrette que les élus présents, malgré les documents précis qui leur avaient été remis sur l'élaboration du PLU n'aient pas été en mesure d'en expliquer la procédure. Je leur rappellerai aussi l'engagement pris lors de la consultation municipale de 2001 de gérer la commune dans l'intérêt collectif. Vous auriez également pu consulter notre bulletin municipal n°31 page 3.

Je m'interroge également: les signataires sont-ils des contestataires ou seulement les personnes présentes à la réunion du 10 février 2006?

Malgré les imprécisions, les sous-entendus et les caractères en gras, un peu provocants, je vais m'efforcer à répondre à votre légitime préoccupation.

Quand je lis « avec la construction de pavillons individuels » je suppose qu'il s'agit de la parcelle cadastrée C n°1187; Permettez-moi de vous faire part de la chronologie de celle-ci

1 - Sur cette parcelle, au début des années 1970, du goudron a été extrait pour construire la voirie (11 remembrement);

2 - Ensuite, cette parcelle a servi, pour une partie, de décharge d'ordures ménagères

3 - Puis, suite à une opportunité d'excédent de terre lors de travaux, elle a été réhabilitée avec le financement de la Commune, du Département et du Parc Livradois-Forez, son relief en a été alors, en partie, modifié;

4 - Enfin, lors de l'élaboration de notre carte communale approuvée en 1993 elle a été classée entièrement en zone constructible

5 - Aujourd'hui, il s'agit de revoir cet espace constructible avec beaucoup plus d'attention.

Oui, des simulations de faisabilité pour la construction sont en cours comme d'ailleurs sur d'autres sites, il ne s'agit que d'une phase préparatoire à l'élaboration du règlement des différentes zones du PLU. En ce qui concerne cette parcelle, je serais curieux de savoir, si un des signataires en était propriétaire, accepterait-il que soit supprimée la constructibilité de tout ou partie de celle-ci ?

.1...

« Nous avons donc été mis au courant de vos intentions » j'espère que vous aurez l'honnêteté de me faire découvrir mes intentions, il s'agit d'une étude en cours.

« Nos demandes individuelles d'information et de concertation se sont heurtées à une fin de non recevoir » quel mensonge, quelle calomnie, je serai encore curieux de connaître la ou les personnes que j'ai refusées de recevoir, j'ai l'impression que d'habiles manipulateurs cherchent à porter préjudice pour déstabiliser ce travail, c'est pour cela que je souhaite rétablir la vérité.

«Encore préservés de toute construction agressive» croyez-moi que si nous n'avions pas ces constructions agressives comme vous l'écrivez, il n'y aurait pas aujourd'hui à Egliseneuve un centre culturel, un stade, des stations d'épuration pour les eaux usées, un restaurant scolaire, etc... notre école connaîtrait certainement les difficultés de la fin des années 60.

« Où serait respecté l'environnement avec un tel projet»: quel projet? Pour pouvoir discuter, il fallait proposer un projet. C'est en cours et vous pourrez si vous le souhaitez lors de l'enquête publique faire part de vos doléances.

«Pourquoi deux positions contradictoires, celle du PADD et la votre?» c'est n'importe quoi, je ne peux quand même pas proposer le PADD et être en contradiction.

«Quelle concertation» je suis encore surpris, je découvre que vous portez soudain un vif intérêt à l'élaboration de notre PLU alors que lors des deux réunions publiques d'information peu de citoyens étaient présents.

«Vous ne pouvez rester le seul garant du respect du bon développement de nos hameaux» je suis entièrement d'accord avec vous et comme vous, je suis incapable de rédiger un tel document, comme vous le savez j'ai l'habitude de travailler avec des gens compétents. La commission, constituée de tous les élus, de deux personnes non élues qui ont sollicité cette tâche, de la DDE, de la DDA, du Parc Livradois-Forez, des chambres consulaires, du C.A.U.E, etc..., est pilotée par un architecte Mr HERAULT. Sachez que mon influence est marginale.

En ce qui concerne la parution de cette vague lettre dans notre bulletin municipal, c'est de ma responsabilité. Je ne peux accepter dans cette revue une telle information car elle a vocation d'être honnête et la plus réaliste possible.

Je suis convaincu encore que certains membres présents ont été victimes de manipulations, c'est pour cela que je vous demande de bien vouloir rétablir la vérité, je me réserve le droit de poursuivre en diffamation.

Les architectes, Messieurs HERAULT et FAVIER du C.A.U.E sont prêts à rencontrer une délégation.

Je me tiens encore à votre entière disposition pour recevoir vos propositions qui seront étudiées avec attention, celles-ci devront bien sûr être en conformité avec les orientations du PADD.

Recevez mes sincères salutations.



DEJA!